

Au lieu d'obtenir des lignes de crédit d'exploitation, les exportateurs peuvent parfois obtenir des banques commerciales un financement au vu de contrats signés. Il peut alors s'agir d'un prêt à terme garanti par le contrat. Si la banque n'est pas convaincue de la solvabilité de l'acheteur ou doute de la capacité de l'exportateur de remplir les conditions du contrat, elle pourra demander des garanties additionnelles sous forme de liens ou d'hypothèques sur un bien immobilier ou sur d'autres actifs.

Si l'exportateur ne parvient pas à obtenir une ligne de crédit ou un prêt à terme auprès des banques commerciales, il peut s'adresser à des organismes gouvernementaux comme la Société pour l'expansion des exportations (SEE), la Corporation commerciale canadienne (CCC) ou l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ces organismes offrent divers produits de financement qui peuvent servir à combler ce type d'écart. C'est ainsi que la Corporation commerciale canadienne (CCC), un organisme fédéral, offre aux exportateurs une garantie qui peut leur permettre d'obtenir auprès des banques commerciales un financement garanti avant expédition en plus des lignes de crédit normales auxquelles les exportateurs ont accès.

Dans certains cas, l'acheteur peut assurer le financement. Les institutions internationales comme la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement mettent à la disposition des pays importateurs des crédits pour les projets d'infrastructure ou pour d'autres types de développement. Ces crédits sont ensuite accessibles aux acheteurs qui peuvent les utiliser pour acheter des marchandises ou des services auprès des exportateurs éventuels.

LA VENTE À ESCOMPTE DES COMPTES DÉBITEURS

Les entreprises peuvent accélérer l'entrée des capitaux en vendant à escompte leurs comptes débiteurs à un autre établissement. Cette technique, qu'on appelle parfois l'affacturage, permet aux exportateurs de répondre à leurs besoins de liquidités à court terme même si leurs comptes débiteurs sont à long terme. L'affacturage dispense également l'exportateur de s'assurer du paiement par l'acheteur. Les établissements financiers qui rachètent les comptes débiteurs prennent la responsabilité du recouvrement du paiement. Avec cette méthode, l'exportateur est également dégagé de tout risque de non-paiement puisque c'est l'établissement qui achète ses comptes qui assume le risque et supportera les coûts en cas de défaut.

Les banques et les sociétés d'affacturage accepteront d'acheter à escompte les comptes débiteurs d'exportation du type recouvrement ou crédit ouvert. Ce sera probablement une solution coûteuse étant donné que l'escompte traduira l'évaluation que l'institution fait des risques de la transaction. Les comptes débiteurs sont immédiatement convertis en liquidités, mais il arrive qu'un versement partiel soit retenu en attendant le recouvrement et à titre de protection contre le risque.